**POUR UNE ECOLE DE LA REPUBLIQUE PLUS JUSTE, INCLUSIVE ET EFFICACE**

L’Ecole porte la promesse d’émancipation inscrite au cœur de la République. En offrant un enseignement de qualité à tous les futurs citoyens sur l’ensemble du territoire national, elle donne corps aux valeurs d’égalité et de liberté sur lesquelles repose notre contrat social.

Au cours des dernières décennies, la démocratisation de l’enseignement scolaire a permis aux nouvelles générations d’accéder à des niveaux d’éducation plus élevés que jamais. Fruit de politiques publiques ambitieuses, aux premiers rangs desquelles l’introduction des voies professionnelles et technologiques, la proportion de bacheliers s’est élevée de 5% d’une classe d’âge au début des années 1950 à près de 80% aujourd’hui.

***Des inégalités persistantes***

Si l’Ecole porte les promesses de la République, elle concentre également les fractures qui la traversent. Distinguée par le classement PISA comme le système scolaire le plus inégalitaire des 34 pays de l’OCDE, l’éducation nationale non seulement échoue à résorber mais accroît les inégalités économiques, sociales et territoriales qui divisent notre société. Ainsi, depuis 2002, le poids de l’origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 % et s’avère aujourd’hui près de deux fois plus élevé qu’en Finlande et 1,5 fois plus élevé qu’au Royaume-Uni et qu’en Allemagne. Le poids des déterminismes scolaires atteint désormais de tels niveaux qu’il sape, aux yeux des élèves comme des familles, l’idéal d’ascension sociale et la légitimité même du principe méritocratique sur lequel repose l’Ecole de la République.

Un temps considérés comme très inégalitaires, l’Allemagne, la Suisse ou les Etats-Unis ont su entreprendre des réformes efficaces, apportant la preuve qu’aucune fatalité n’existe en matière d’inégalités scolaires. Ils apportent la preuve qu’une ambition politique assises sur les résultats de la science, les retours d’expériences internationales et d’expérimentations locales génère des résultats tangibles et prometteurs.

Réduire le poids des déterminismes et faire advenir une réelle égalité des chances suppose de **prévenir au plus tôt** **l’apparition des difficultés scolaires**, d’**accompagner les établissements et les élèves** **les plus en difficulté** et de **favoriser la mixité sociale** dans tous les établissements et sur tous les territoires.

Alors que 20% des élèves maîtrisent mal les compétences fondamentales – lire, écrire, compter – à leur entrée en sixième, nous souhaitons saluer l’effort du Ministre Jean-Michel Blanquer pour la priorité donnée au primaire qui permettra seule la réussite de tous les élèves. La scolarité obligatoire dès trois ans représente une grande mesure de justice sociale, pour que tous les enfants de la République figurent sur la même ligne de départ au seuil de leur scolarité. Par ailleurs, l’évaluation des élèves en CP, CE1 et 6ème favorisera l’identification précoce des difficultés scolaires auxquelles devront répondre les enseignants grâce à des pédagogies innovantes et adaptées diffusées par une formation initiale et continue profondément réformée.

***Education Prioritaire***

Le dédoublement des classes de CP et CE1 dans l’ensemble des REP et REP+, qui sera achevé à la rentrée 2019, offre désormais aux personnels d’encadrement et aux enseignants des conditions plus appropriées pour accompagner les élèves cumulant le plus difficultés. Conformément à l’engagement du Président de la République, il faut donner plus à ceux qui ont moins. Malgré un investissement massif pour l’éducation prioritaire, les établissements classés REP se distinguent encore par un temps d’enseignement plus court, des enseignants moins expérimentés – dans le secondaire, la part des enseignants de moins de 30 ans y est deux fois supérieure – un turn-over élevé des équipes pédagogiques, un nombre accru de non-titulaires et un climat scolaire moins favorable – fortement corrélé à la position sociale des élèves, à un degré bien supérieur en France qu’à la moyenne des pays de l’OCDE. Les dernières mesures limitant l’affectation de néo-titulaires avant trois années d’expérience comme les primes pour les enseignants des établissements classés REP sont un début alors que beaucoup reste à faire, au sein comme en dehors des établissements, pour faire advenir l’égalité des chances que nous appelons de nos vœux.

***Favoriser la mixité sociale***

Une politique volontariste de mixité sociale se projettera efficacement dans deux directions. D’abord, en renforçant l’attractivité des établissements des territoires les moins favorisés en encourageant leur spécialisation, qu’elle soit disciplinaire, artistique ou sportive. Ainsi, un établissement d’éducation prioritaire inscrivant au cœur de son projet pédagogique une langue ancienne ou étrangère, un enseignement musical ou une formation technique, parviendra à se distinguer et enclencher un cycle vertueux en attirant les meilleurs élèves de son territoire. Cette distinction ne sera rendue possible qu’en enclenchant une réflexion sur le statut des directeurs d’école et des professeurs du second degré pour encourager leur engagement collectif dans l’élaboration et la mise en place de ce projet d’établissement. Cette réflexion inclura également les inspecteurs d’académie comme les inspecteurs du premier degré pour renforcer l’accompagnement pédagogique de proximité, là où la seule approche administrative a souvent été privilégiée.

Par ailleurs, lutter contre une dynamique de ghettoïsation qui touchent certains quartiers et établissements suppose de mettre à contribution les établissements plus favorisés, publics comme privés, qui n’accueillent souvent qu’une proportion négligeable d’élèves boursiers. Engager une réflexion visant à lutter contre le séparatisme scolaire, notamment à travers une incitation financière à l’accueil d’élèves boursiers, par exemple à travers un système de bonus/malus dans le versement des subventions publiques aux établissements, apparaît comme une priorité.

***Encourager l’implication des familles***

Le contexte familial constitue un facteur majeur d’inégalités scolaires. C’est la raison pour laquelle le programme « Devoirs faits », offrant à chaque collégien des temps d’études dirigées après la classe, participe à faire de l’égalité des chances une réalité concrète dans tous les établissements. L’association plus étroite des familles à la scolarité des élèves représente l’un des grands défis de l’Education Nationale. Si l’Ecole a des responsabilités à l’égard de la société – en luttant contre la dissymétrie d’information et en accompagnant les familles les plus éloignées de l’institution – la société a également des responsabilités à l’égard de l’Ecole. C’est la raison pour laquelle une réflexion sans tabou reste à conduire afin de favoriser l’implication des familles dans la scolarité de leurs enfants, dans le suivi de leurs résultats et leur choix d’orientation – y compris par le biais d’incitations financières.

Au moment des choix d’orientation, l’implication des familles est déterminante pour la réussite future des élèves. Afin d’identifier les parcours les plus appropriés aux besoins et aux aspirations des élèves, l’engagement des familles sera renforcée dès la classe de troisième et l’orientation au lycée à travers la montée en puissance du dispositif de la *Malette des parents*. Au lycée, cette implication pourra s’appuyer dès la classe de seconde sur les 54 heures d’accompagnement à l’orientation nouvellement créées et sur le second professeur principal en terminal.

***Renforcer l’attractivité de la voie professionnelle***

La mission de l’Ecole est l’émancipation des élèves par le savoir et l’apprentissage de la citoyenneté. Elle est également l’obtention d’un diplôme grâce à l’orientation vers les études supérieures les mieux adaptées aux aspirations et aux capacités des élèves. Elle est enfin la formation professionnelle en vue d’une insertion rapide et durable sur le marché de l’emploi. Si la proportion de décrocheurs scolaires a heureusement diminué au cours des dernières années – la France a atteint dès 2016 l’objectif fixé par l’Union Européenne de 9,5% de décrocheurs – le nombre de jeunes qui ne sont ni en formation, ni en apprentissage, ni en emploi demeure à un niveau bien trop élevé – 17% des 15-29 ans. Ainsi, lutter contre le décrochage scolaire, qui touche quatre fois plus les enfants d’ouvriers et d’employés que de cadres et de professions intellectuelles, demeure un objectif central. Celui-ci sera atteint par des mesures fortes de prévention comme de remédiation afin d’encourager le retour en formation des décrocheurs.

A ce titre, nous nous félicitons que le Ministre ait fait de la revalorisation des voies professionnelle et technologique sa seconde priorité. Trop longtemps négligées, elles constituent pourtant des formations d’excellence pour l’apprentissage d’un métier d’avenir et l’insertion rapide et durable sur le marché de l’emploi. Conformément au rapport remis au Ministre par la députée Cécile Calvez et le chef étoilé Régis Marcon, nous recommandons la réorientation de ces formations vers les secteurs professionnels les plus dynamiques – numérique, santé, environnement. Cela ne pourra se faire qu’à travers un ancrage territorial accru au sein de Campus d’excellence à développer à partir d’une association plus étroite du monde professionnel dans l’élaboration des formations. La meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux ; la complémentarité renforcée entre apprentissage et voie scolaire ; la personnalisation des parcours des lycéens – à l'image du CAP qui pourra désormais être obtenu en 1, 2 ou 3 ans – représentent certainement des avancées notables.

***Pour une politique de l’innovation***

Enfin, nous encourageons la mise en place d’une politique plus ambitieuse de l’innovation, de l’expérimentation et de l’évaluation qui seule permettra de lutter efficacement contre les déterminismes et de diffuser les meilleures pratiques dans l’ensemble des écoles et établissements. Cela suppose de doter Académies et personnels enseignants d’une liberté d’innover et d’une responsabilité d’évaluer l’impact des expérimentations sur le comportement, les résultats et l’orientation des élèves. Cela suppose également d’encourager l’introduction d’outils numériques dont l’efficacité pédagogique aura été démontrée. Le Conseil scientifique nouvellement constitué auprès du Ministre représente l’institution idoine pour, en mettant le meilleur de la recherche internationale au profit du développement des outils scientifiques et pédagogiques adéquats, insuffler cette dynamique de progrès que nous appelons de nos vœux.